

Solidarité avec le peuple ukrainien

Pierre-André Comte (PS)

Depuis le 24 février, l'Ukraine vit sous les bombes. Les forces d'invasion de la Fédération de Russie livrent à ce pays une guerre impitoyable, avec son lot de milliers de morts, de blessés, de femmes et d'enfants contraints à l'exil, et de destructions massives.

Face au drame infligé au peuple ukrainien, la communauté internationale réagit. L'Union européenne est particulièrement active dans le soutien qu'elle lui apporte. L'ensemble de ses Etats-membres viennent en aide à une population contrainte à l'exil pour échapper aux violences de la confrontation militaire voulue par le maître du Kremlin. Cette aide offre à l'Ukraine une part des moyens de sa résistance à l'agression russe.

La Confédération suisse s'est jointe aux sanctions de l'Union européenne à l'égard de la Russie. Dès lors, elle a pris la seule décision digne de son devoir de solidarité à l'égard d'un pays démocratique, dont la souveraineté ne saurait être mise en cause.

La guerre envoie sur les routes des centaines de milliers de réfugiés. Les Etats voisins de l'Ukraine leur ouvrent les bras. Honneur à eux. La Suisse ne reste pas à l'écart, et il va de soi que les cantons sont concernés au premier chef par la manifestation de la solidarité helvétique. Cette solidarité se matérialise très concrètement : hébergements, assistance sociale, accès aux soins, scolarisation, etc... Les sollicitations ne manquent pas, et la Confédération est appelée à soutenir l'effort financier, conséquent, des cantons.

En ces circonstances dramatiques, le Parlement jurassien :

- **se joint au Gouvernement jurassien dans l'action qu'il conduit depuis le début du conflit, visant à traduire la solidarité pleine et entière du peuple jurassien à l'égard de l'Ukraine ;**
- **condamne la violation grave du droit international public commise par la Russie, laquelle ramène la guerre sur le continent européen après des décennies de paix internationale ;**
- **dénonce le non-respect des principes et valeurs d'autodétermination des peuples, de coexistence pacifique, de liberté, de démocratie et de respect des droits humains de la Charte des Nations Unies ;**
- **assure à l'Ukraine sa pleine solidarité dans la résistance qu'elle oppose à son agresseur ;**
- **salue les courageuses voix pacifistes qui s'élèvent en Russie et en Biélorussie pour s'opposer à la guerre, souvent au péril de leur vie.**

Au surplus, le Parlement jurassien demande au Conseil fédéral :

- **d'accentuer son engagement diplomatique pour aboutir à un cessez-le-feu immédiat, et de mettre en œuvre avec fermeté les sanctions prises par l'Union européenne ;**
- **d'assurer les conditions cadres permettant aux cantons d'apporter une aide suffisante et digne aux réfugiés qui arrivent en Suisse et qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ;**
- **de fournir, dans cette perspective, des moyens financiers extraordinaires aux cantons pour l'accueil des Ukrainiens fuyant la guerre ; les forfaits habituels (forfaits globaux**

et forfaits d'intégration) doivent être complétés par une contribution couvrant les frais administratifs et les coûts de santé, pris en charge par la Confédération dans le processus d'asile traditionnel.

Pierre-André Comte (PS)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Francine Stettler (UDC)
- François Monin (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- André Henzelin (PLR)
- Edgar Sauser (PLR)
- Claude Schlüchter (PS)
- Pierre Parietti (PLR)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Anne-Lise Chapatte (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Alain Schweingruber (PLR)
- Ivan Godat (Verts)
- Philippe Rottet (UDC)
- Didier Spies (UDC)
- Magali Rohner (Verts)
- Lionel Montavon (UDC)
- Philippe Bassin (Verts)
- Leïla Hanini (PS)
- Pauline Godat (Verts)
- Michel Périat (PLR)
- Florence Chaignat (PS)
- Yann Rufer (PLR)
- Fabrice Macquat (PS)
- Josiane Sudan (PDC)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Magali Voillat (PDC)

Intervention déposée officiellement le 30 mars 2022

Documents annexés

- 2022-03-31_13-36-47-871.pdf

Solidarité avec le peuple ukrainien

n° 215

A l'attention du Conseil fédéral

Depuis le 24 février, l'Ukraine vit sous les bombes. Les forces d'invasion de la Fédération de Russie livrent à ce pays une guerre impitoyable, avec son lot de milliers de morts, de blessés, de femmes et d'enfants contraints à l'exil, et de destructions massives.

Face au drame infligé au peuple ukrainien, la communauté internationale réagit. L'Union européenne est particulièrement active dans le soutien qu'elle lui apporte. L'ensemble de ses Etats-membres viennent en aide à une population contrainte à l'exil pour échapper aux violences de la confrontation militaire voulue par le maître du Kremlin. Cette aide offre à l'Ukraine une part des moyens de sa résistance à l'agression russe.

La Confédération suisse s'est jointe aux sanctions de l'Union européenne à l'égard de la Russie. Dès lors, elle a pris la seule décision digne de son devoir de solidarité à l'égard d'un pays démocratique, dont la souveraineté ne saurait être mise en cause.

La guerre envoie sur les routes des centaines de milliers de réfugiés. Les Etats voisins de l'Ukraine leur ouvrent les bras. Honneur à eux. La Suisse ne reste pas à l'écart, et il va de soi que les cantons sont concernés au premier chef par la manifestation de la solidarité helvétique. Cette solidarité se matérialise très concrètement : hébergements, assistance sociale, accès aux soins, scolarisation, etc... Les sollicitations ne manquent pas, et la Confédération est appelée à soutenir l'effort financier, conséquent, des cantons.

En ces circonstances dramatiques, le Parlement jurassien :

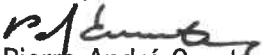
- **se joint au Gouvernement jurassien dans l'action qu'il conduit depuis le début du conflit, visant à traduire la solidarité pleine et entière du peuple jurassien à l'égard de l'Ukraine ;**
- **condamne la violation grave du droit international public commise par la Russie, laquelle ramène la guerre sur le continent européen après des décennies de paix internationale ;**
- **dénonce le non-respect des principes et valeurs d'autodétermination des peuples, de coexistence pacifique, de liberté, de démocratie et de respect des droits humains de la Charte des Nations Unies ;**
- **assure à l'Ukraine sa pleine solidarité dans la résistance qu'elle oppose à son agresseur ;**
- **salue les courageuses voix pacifistes qui s'élèvent en Russie et en Biélorussie pour s'opposer à la guerre, souvent au péril de leur vie ;**

Au surplus, le Parlement jurassien demande au Conseil fédéral :

- **d'accentuer son engagement diplomatique pour aboutir à un cessez-le-feu immédiat, et de mettre en œuvre avec fermeté les sanctions prises par l'Union européenne ;**

- d'assurer les conditions cadres permettant aux cantons d'apporter une aide suffisante et digne aux réfugiés qui arrivent en Suisse et qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ;
- de fournir, dans cette perspective, des moyens financiers extraordinaires aux cantons pour l'accueil des Ukrainiens fuyant la guerre ; les forfaits habituels (forfaits globaux et forfaits d'intégration) doivent être complétés par une contribution couvrant les frais administratifs et les coûts de santé, pris en charge par la Confédération dans le processus d'asile traditionnel.

Le responsable :


Pierre-André Comte

Delémont, le 30 mars 2022

Groupe socialiste


F. Frey
C. Schaubert
Gaut. R. Dujon
I. Hurni Grossod

Groupe Vert-es/CS POP

Mr. Godel
P. Ligo
B. Amin
C. Kober/Luit
P. H. R. G. H. H.

Groupe PDC


V. Schumacher
A. Chappelle
F. Chappelle
J. Surle
W. Oiler
Groupe PCSI/Vertslib


Schill
P. Ullrich
W. Ullrich

Groupe PLR

Hammer

*47/1000
d'après le*

Hammer

Hammer

Hammer

Groupe UDC

Hammer

Hammer